

## RÉACTIONS À LA SUITE DE LA CONDAMNATION POUR HOMICIDE INVOLONTAIRE DE M. ÉRIC DESLAURIERS, MEMBRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

L'APPQ tient à souligner auprès de ses membres qu'elle PREND ACTE des différentes réactions exprimées principalement sur les réseaux sociaux, appelant à une action concertée, afin de réagir au profond malaise qu'a laissé au sein de la communauté policière ce jugement de l'honorable juge Joëlle Roy.

Tout d'abord, il importe de souligner qu'il ne s'agit que d'un seul jugement, lequel ne rend pas caduque les enseignements reçus en matière d'utilisation de votre arme de service. D'ailleurs, à ce sujet, il appert de nos discussions avec la procureure au dossier que cette décision contient, à son avis, de nombreux motifs d'appel, lesquels nous rendent optimistes quant à l'issue de ce dossier en appel.

Nous croyons par ailleurs **très important** de rappeler à tous nos membres que toute action concertée ne doit pas avoir pour effet de nuire au dossier de M. Deslauriers, lequel se voit présentement confronter à la perspective d'une longue peine d'emprisonnement dont les audiences à ce sujet auront lieu les 25 et 26 janvier 2018.

Ainsi, de l'avis même de la procureure au dossier, l'action concertée du type *manifestation* ne devrait pas, par mesure de prudence, être envisagée pour le moment.

Toutefois, l'APPQ tient à assurer le leadership de toute action concertée dans ce dossier, qu'il s'agisse d'une manifestation ou autre action qui pourrait être enclenchée au **moment jugé opportun**.

C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées que l'APPQ procèdera, dans les prochains jours, à l'achat de bracelets distribués à tous ses membres portant les inscriptions « *Back the blue* » et « *Supportons nos policiers* ».

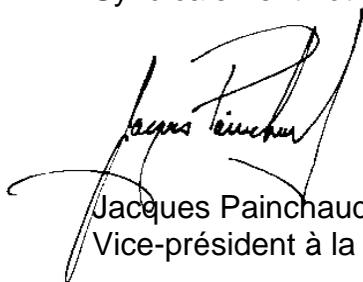
Il est à noter que le mouvement « *Back the blue* » est un mouvement social provenant du Royaume-Uni sollicitant l'appui du public afin de le sensibiliser aux réalités et difficultés du travail policier, mouvement qui s'est propagé à travers l'Europe, les États-Unis, et puis maintenant, le Canada.

Dans un autre ordre d'idées, nous désirons également vous informer qu'aujourd'hui même, la Sûreté du Québec, par le biais de son directeur général, a clairement exprimé l'idée en réaction à ce jugement que, même s'il faut toujours être ouvert à des améliorations, elle réitérait sa confiance dans les enseignements donnés par l'ENPQ et qu'il n'y a pas lieu pour l'instant de changer nos façons de faire lors de nos interventions sur le terrain.

Ceci étant, comme mentionné dans notre dernier bulletin spécial à ce sujet le 22 septembre dernier, nous comprenons très bien les réactions, parfois émotives de nos membres, face à l'incertitude et le désarroi occasionnés par ce jugement. Cependant, soyez assurés que votre Association n'hésitera aucunement à assurer pleinement son rôle dans ce dossier.

Nous vous tiendrons évidemment informés de tout développement pouvant survenir dans le cadre de cette problématique, et ce, dès que la collaboration et la concertation de tous s'avèreront nécessaires.

Syndicalement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Painchaud', written over a light blue horizontal line.

Jacques Painchaud  
Vice-président à la Discipline et à la déontologie

JP/sb